

Groupe scolaire.

À ce sujet et pour une mise au point des compétences précédentes, il faut noter : 1° Que le nombre des enfants avait été recensé, y compris celui de enfants de 3 ans par Madame Jacottin ; 2° que le plancher à réparer est celui du logement du rez de chaussée de l'École de filles.

Le Conseil se préoccupe ensuite des logements à prévoir pour les institutrices, en fonction des classes nouvelles à créer et des départs en retraite. Il faudrait à la rentrée de 1964, 3 logements d'adjoints. Il semble souhaitable à l'heure actuelle, la construction de logements n'étant pas subventionnable, de s'orienter vers la location à l'étude de maisons ou de logements libres. On contactera à ce sujet tous les propriétaires intéressés et particulièrement la S.C.I. de Eudes. En ce qui concerne la construction ultérieure de logements : deux solutions, ou des pavillons indépendants ou des logements à l'étage au-dessus des classes. Ses deux procédés ont leurs avantages et leurs inconvénients, Mme Jacottin demandera à M. Marcourt de chiffrer ces deux possibilités.